

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

22 MAI 2014

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 43

OBJET

**Renouvellement des  
membres représentant les  
communes et les EPCI au  
Conseil d'Administration  
de l'PEPFY**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 26 mai 2014  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 23 mai 2014  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 26 mai 2014

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint  
des Services



Aline RIDET

L'an deux mille quatorze, le 22 mai à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 15 mai deux mille quatorze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

**Etaient présents :**

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PERICARD, Madame CERIGHELLI, Monsieur LEBRAY, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIOUX, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur JOLY, Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame AGUNET, Madame LIBESKIND, Madame NASRI, Madame CLECH, Monsieur LEGUAY, Madame VENOT, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LÉVÊQUE, Madame SILLY, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

**Avait donné procuration :**

Monsieur PETROVIC à Monsieur ROUSSEAU  
Madame TÉA à Madame de CIDRAC  
Madame LANGE à Madame BOUTIN

**Secrétaire de séance :**

Monsieur BATTISTELLI

**N° DE DOSSIER** : 14 D 15

**OBJET** : RENOUELEMENT DES MEMBRES REPRESENTANT LES COMMUNES ET LES EPCI AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPFY

**RAPPORTEUR** : Monsieur le Maire

---

**Mesdames, Messieurs,**

Le Conseil d'administration de l'Établissement Public Foncier des Yvelines (EPFY) est composé de seize membres parmi lesquels cinq représentants des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et des communes.

Ces derniers sont élus par une assemblée spéciale conformément aux dispositions de l'article 6 du décret du 13 septembre 2006 portant création de l'EPFY. Cette assemblée spéciale est composée des représentants des EPCI et des communes désignés par leurs organes délibérants.

Par courrier reçu en date du 12 mai 2014, le Préfet des Yvelines a informé la Ville du renouvellement du Conseil d'Administration de l'EPFY suite aux dernières élections. Il invite les collectivités concernées à désigner leur représentant pour siéger à l'assemblée spéciale avant le 10 juin 2014.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'élire un représentant pour la Ville de Saint-Germain-en-Laye.

S'agissant d'une nomination, l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les représentants dans ces instances sont élus au scrutin majoritaire à deux tours. Si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin à la majorité relative. Sauf dépôt d'une seule candidature, le scrutin est secret.

Il est proposé au Conseil Municipal de nommer Monsieur Maurice SOLIGNAC à l'assemblée spéciale de l'EPFY.

### **DÉLIBÉRATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

ÉLIT Monsieur Maurice SOLIGNAC représentant de la Ville de Saint-Germain-en-Laye à l'assemblée spéciale de l'EPFY.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Emmanuel LAMY  
Maire de Saint-Germain-en-Laye